

ANNEXE

Le Taillan-Médoc - Avenue de la Boétie (entre l'allée de Curé et l'avenue du stade) Bilan de la concertation

1. Le déroulement de la concertation

a. L'ouverture de la concertation

Par délibération n°2022-206 du 25 mars 2022, le Conseil Métropolitain a décidé, en application des articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, de l'ouverture de la concertation réglementaire pour le projet de requalification de l'avenue de la Boétie, entre l'allée de Curé et l'avenue du stade sur la commune du Taillan-Médoc.

La concertation s'est déroulée du 27 avril 2022 au 30 juin 2022, 12h.

Un dossier et un registre destiné à recueillir l'avis du public ont été déposés en mairie du Taillan-Médoc et au Pôle territorial ouest (Direction du développement et de l'aménagement) de Bordeaux Métropole. Le même dossier a été mis en ligne sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<http://participation.bordeaux-metropole.fr/>).

Lors de l'ouverture de la concertation, ont été versés au dossier :

- la délibération d'ouverture de la concertation,
- une notice explicative définissant les objectifs poursuivis et donnant les grandes lignes du projet d'aménagement,
- un plan de situation,
- un plan issu des études préliminaires.

L'ensemble de ces éléments a permis d'assurer la bonne information des habitants et du public tout au long de l'élaboration du projet.

b. Les acteurs de la concertation

Les différents acteurs et parties prenantes de la concertation ont été les suivants :

- Bordeaux Métropole
- La ville du Taillan-Médoc
- Les habitants et commerçants du Taillan-Médoc

c. La réunion publique

La réunion publique de présentation de l'étude préliminaire s'est tenue le 17 mai de 18h30 à 20h00 dans la salle du conseil municipal à la mairie du Taillan-Médoc. Cette réunion a rassemblé une quinzaine de personnes.. Elle avait pour objet de présenter et d'échanger sur le projet urbain, les intentions et le parti d'aménagement.

Cette réunion a été annoncée sur le site internet de Bordeaux Métropole (site de la participation) ainsi que par la ville du Taillan-Médoc :

- sur son site facebook
- sur le citymag (application mobile)
- sur le site web
- par une distribution d'une invitation (boite aux lettres) de tous les riverains de cette partie de l'avenue de la Boétie
- par une annonce lors des réunions de quartier des mois d'avril et mai 2022.

M. Rondi, adjoint délégué à la voirie a introduit la réunion par un mot d'explication sur le contexte du projet et son avancement. La Maitrise d'Ouvrage de Bordeaux Métropole a poursuivi la présentation par

un bref rappel du diagnostic du site et des objectifs du projet, avant de développer le parti d'aménagement et présenter le projet au stade de l'étude préliminaire.
La présentation a été suivie d'échanges avec les participants sur la base de questions/réponses.

d. La clôture de la concertation réglementaire

La clôture de la concertation a été annoncée par voie de presse dans le journal Sud-Ouest et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole. Elle a été fixée au 30 juin 2022 à 12h00.

2. Les contributions des participants

a. Les contributions issues des registres métropolitains et communaux

Aucune contribution n'a été portée sur le registre présent dans les locaux du Pôle territorial ouest de Bordeaux Métropole.

Le registre présent en mairie a reçu 5 contributions de 5 participants

b. Les contributions issues du site internet de la participation de Bordeaux Métropole

7 avis et 1 réaction de 8 participants ont été portés sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole.

c. Synthèse (hors réunions publiques) :

Au total, ce sont donc 13 participants qui se sont exprimés.
Sur ces 13 participants, 5 expriment clairement un avis favorable sur ce projet, « intéressant », « bien pensé », et qui va sécuriser les déplacements à vélo et à pied.

D'autres avis, sans plébisciter explicitement le projet, confirment son opportunité, afin de réduire la vitesse des automobilistes notamment et de sécuriser les modes actifs.
Des remarques et suggestions ont été faites par certains d'entre-eux :

Arrêts de bus :

1-Un contributeur suggère de créer les arrêts de bus légèrement en retrait afin de faciliter le passage des véhicules

Réponse de Bordeaux Métropole : Les arrêts de bus sur chaussée sont privilégiés en milieu urbain, car ils permettent aux véhicules de s'aligner plus facilement le long du quai, ce qui améliore le confort des usagers. Cela permet également aux bus de se réinsérer plus aisément dans la circulation générale. Par ailleurs, cette disposition permet un ralentissement général de la circulation, et permet de ne pas consommer de l'espace au détriment des trottoirs.

2-Un autre contributeur, propriétaire d'un vaste terrain qu'il souhaite diviser en vue de construire, souhaite le déplacement de l'arrêt de bus situé actuellement devant sa parcelle, car il pourrait rendre difficile la création de nouveaux accès.

Réponse de Bordeaux Métropole : le déplacement de l'arrêt de bus « Cante Gric » peut être déplacé à l'Ouest du carrefour avec le chemin de Cante Gric. Il sera réalisé dans le cadre des travaux.

Stationnement :

1-Un contributeur s'inquiète de la transformation des places de stationnements en épis, au droit des commerces, en stationnement longitudinal, qui vont engendrer des manœuvres en créneaux.

Réponse de Bordeaux Métropole :

Le stationnement en épis est à éviter sur les axes très circulés comme ici, les marches arrière étant sources de conflits. Le stationnement longitudinal est traditionnellement privilégié en milieu urbain, les manœuvres induisant là aussi un ralentissement de la circulation générale.

2-Un autre contributeur souhaite des places de stationnement près de son domicile qui se situe en seconde ligne.

Réponse de Bordeaux Métropole :

Le projet propose une trentaine de places longitudinales, régulièrement réparties de part et d'autre de la voie, avec une plus forte densité aux abords des commerces . Ce nombre semble correspondre à la demande. Le choix a été fait de limiter l'imperméabilisation des sols et de favoriser les espaces verts, mais il est possible d'adapter ponctuellement l'offre de stationnement à la demande .

3- Un contributeur demande d'élargir les places de stationnement longitudinales (prévues à 2m) de façon à pouvoir accéder à son véhicule sans empiéter sur la chaussée, ce qui est jugé accidentogène . Ce même contributeur demande de prévoir davantage de places de stationnement engazonnées.

Réponse de Bordeaux Métropole :

Les places de 2m de large, prévues en enrobés, sont situées au niveau des commerces .

Il s'agit une séquence particulière qui a été traitée de façon spécifique, et plus urbaine que sur le reste du projet , de façon à créer un signal pour les automobilistes et les inciter à ralentir . Il n'a donc pas été souhaité de réaliser ces places en dalles engazonnées . La largeur de 2m est la largeur standard recommandée. Il est possible de les élargir de 20 cm pour donner un peu plus d'aisance .

Vitesses :

Un contributeur signale une traversée des piétons dangereuse au niveau des commerces et préconise un feu sur appel piétons..

Réponse de Bordeaux métropole :

Les feux tricolores sont progressivement déposés, dans la mesure du possible, sur les carrefours de l'agglomération. Ce mode de gestion des intersections est en effet la plus accidentogène . De même, les feux sur appels pour les traversées piétonnes sont déposés progressivement, car ils sont peu respectés (étant le plus souvent au vert) et donc dangereux.

La réduction de la vitesse sur l'axe sera obtenue par réduction de la largeur de la chaussée, ainsi que par la création de plateaux surélevés. Un carrefour giratoire avec l'allée de Curé et le chemin des graves permettra également un ralentissement sur l'axe.

A noter que la largeur de la chaussée retenue, 6m, est le minimum permettant le croisement de deux bus.

Aménagement cyclable :

Un contributeur préconise de poursuivre l'aménagement de la voie verte jusqu'à l'ouvrage franchissant la route de Lacanau

Réponse de Bordeaux Métropole :

La poursuite de l'aménagement de l'avenue de la Boétie jusqu'à la route de Lacanau est bien prévue, une étude doit démarrer en 2023.

Assainissement pluvial

Un contributeur est inquiet vis-à-vis de l'évacuation des eaux pluviales, notamment au niveau des carrefours avec l'allée de Curé et de cantecric : ceux-ci se situent actuellement plus haut et les eaux de pluie ruissellent sur les parcelles privées.

Réponse de Bordeaux Métropole :

La mise en place d'un réseau d'assainissement pluvial est un préalable à l'aménagement de voirie . Celle-ci sera aménagée de façon à récupérer toutes les eaux pluviales ruisselant sur le domaine public, vers les collecteurs publics existants ou qui seront posés, qui eux même viendront alimenter le bassin de Grimoine.

5 contributeurs ont par ailleurs fait part de leur désapprobation en découvrant

la création d'un carrefour giratoire avec l'allée de Curé et le chemin des graves redressé, qui va entraîner la destruction d'un espace boisé.

Deux d'entre eux demandent un réexamen de ce carrefour giratoire , afin de préserver le bois et le chemin actuel jugé agréable.

Par ailleurs, deux d'entre eux s'interrogent sur l'opportunité de faire circuler un bus chemin des graves, ce qui motive la création de ce carrefour giratoire.

Réponse de Bordeaux Métropole :

L'aménagement du chemin des graves ne fait pas partie de l'objet de la concertation, toutefois son raccordement à l'avenue de la Boétie , par un carrefour giratoire, a suscité plusieurs réactions négatives : en particulier, la destruction du boisement nécessaire au redressement du chemin des graves a fait débat.

Il est important de noter qu'une grande partie de ce boisement a été supprimée dans le courant du premier semestre 2022 par RTE (Réseau de Transport d'Electricité, filiale EDF) dans le cadre des travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement de la ligne haute tension.

Le chemin des graves est une voie inter-quartiers Nord-Sud, qui a été privilégiée par la commune et Bordeaux Métropole pour assurer la desserte du secteur du chai. Celui-ci fait l'objet d'un Plan d'Aménagement d'Ensemble (PAE) qui prévoit, dans la délibération d'instauration de ce PAE en date du 27 novembre 2009, la création de 676 logements. Le chemin des graves bénéficie pour cette raison d'un emplacement réservé au PLU (opération T143 qui prévoit son élargissement à 12m), afin de permettre un aménagement en cohérence avec le développement de ce secteur.

Un projet est actuellement à l'étude, et prévoit notamment la création d'une voie verte côté Ouest, et le calibrage de la chaussée à 6m afin de permettre d'y faire circuler une ligne régulière de bus. Dans sa partie Nord, avant son raccordement sur l'avenue de la Boétie, il est redressé de façon à se situer face à l'allée de Curé. Cette disposition permet en effet de traiter l'intersection dans les meilleures conditions de sécurité.

C'est l'aménagement d'un carrefour giratoire qui a été retenu, car il va permettre un ralentissement sur l'avenue de la Boétie.

Toutes les parcelles boisées situées à proximité de cette intersection, ont été classées, après enquête publique, en zone U (à urbaniser) et ont comme destination au PLU :

- La création du redressement du chemin des graves
- L'accueil de logements sociaux.

Ces boisements sont donc destinés à disparaître.

Toutefois, les études environnementales réglementaires seront réalisées prochainement. Selon les résultats le projet pourra être adapté :

- Si le boisement présente un intérêt floristique ou faunistique, et qu'il est donc souhaitable de le conserver, le projet s'attachera à conserver le tracé actuel du chemin des graves, qui devra toutefois être élargi. Son raccordement sur l'avenue de la Boétie sera étudié.
- Si le boisement ne présente pas d'intérêt particulier pour la faune et la flore, au-delà de son agrément, le projet soumis à la présente concertation sera maintenu.

d. Les contributions issues de la réunion publique de présentation des études préliminaires le 17 mai 2022

Cette réunion publique a permis de nombreux échanges autour du projet, les participants n'ayant pas hésité à poser de nombreuses questions afin de se faire expliciter ce dernier.

On retrouve les mêmes thèmes que ceux qui ont été abordés sur les registres et le site Internet de la participation de Bordeaux Métropole.

Les remarques et questions ont porté sur :

- Réfléchir au déplacement du giratoire, ou à un giratoire oblong, dans le but de préserver le bois existant à l'angle Graves/Boétie.

Réponse de Bordeaux Métropole :

Déjà répondu plus haut

- Peut-on mettre le giratoire Graves/Boétie sur un plateau surélevé ?

Réponse de Bordeaux Métropole :

Rien ne justifie d'ajouter un plateau surélevé au niveau de ce carrefour qui est prévu en giratoire de faible rayon, qui aura déjà un effet ralentisseur marqué.

- Toujours dans le but de préserver le bois, pourquoi utiliser l'emplacement réservé et dévier le chemin des Graves plutôt qu'élargir la voirie existante ?

Réponse de Bordeaux Métropole :

Déjà répondu plus haut

- Etudier l'élargissement des places de stationnement pour passer de 2m à 2m20-2m30- 2m50. Meilleur confort d'utilisation pour les véhicules des artisans par exemple qui stationnent .

Réponse de Bordeaux Métropole

Déjà répondu plus haut . Les places seront élargies à 2,20m.

- Un administré nous informe de sa volonté future de diviser son terrain. Pour éviter de futurs travaux, il est souhaitable d'étudier le déplacement du quai bus prévu devant sa propriété. De l'autre côté du plateau surélevé ?

Réponse de Bordeaux Métropole

Déjà répondu

- Un administré souhaite que la place au droit de son habitation soit supprimée.

Réponse de Bordeaux Métropole :

La place sera supprimée.

